



## Encaissement chèque de caution sans état des lieux

Par **sesame**, le **25/02/2009** à **11:39**

Bonjour,

Nous avons loué un gîte au mois de décembre 2008 pour les besoins d'un tournage.

Les propriétaires nous ont envoyé une facture concernant des dégradations constatées.

Nous leur avons envoyé une lettre recommandée avec accusée de réception pour leur signifier que nous contestons certaines de ces "dégradations" (une table déjà abîmée à notre arrivée) ou certains montants facturés (3h de main d'oeuvre à 48€/heure pour une soudure). Nous leur demandons également les justificatifs des montants demandés.

Nous n'avons eu aucune nouvelles des propriétaires mais ils ont encaissé le chèque de caution (sans nous prévenir, sans qu'aucun état des lieux n'ait été fait et sans nous fournir aucun justificatifs).

Que pouvons nous faire puisque nous ne sommes pas d'accord sur les sommes ?

Ont-ils le droit d'encaisser le chèque, sans nous prévenir, alors qu'il n'y a pas eu d'état des lieux ?

D'avance merci